



RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

Le 26 août 2021, 13 h 30
Vidéoconférence

Personnes participantes

Représentants du MAMH

- M. François Jacques – Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard – Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M^{me} Julie-Pier Gaudreault – Coordinatrice de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
- M^{me} Maryse Malenfant – Directrice régionale du Bas-Saint-Laurent

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M. Pierre D'Amours – Maire de la Ville d'Amqui
- M. Bertin Denis – Préfet de la MRC des Basques
- M. Sylvain Hudon – Maire de la Ville de La Pocatière
- M. Denis Lagacé – Directeur général de la Ville de Rivière-du-Loup
- M. Michel Lagacé – Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup
- M. Jérôme Landry – Maire de la Ville de Matane
- M^{me} Chantale Lavoie – Préfète de la MRC de La Matapédia
- M. Bruno Paradis – Préfet de la MRC de La Mitis
- M. Marc Parent – Maire de la Ville de Rimouski
- M. Francis Saint-Pierre – Préfet de la MRC de Rimouski-Neigette
- M^{me} Guylaine Sirois – Préfète de la MRC de Témiscouata
- M. Martin Soucy – Maire de la Ville de Mont-Joli
- M. Yvon Soucy – Préfet de la MRC de Kamouraska
- M. Andrew Turcotte – Préfet de la MRC de La Matanie

Représentants des organismes régionaux

- M^{me} Luce Balthazar – Directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
- M. Sylvain Dufour – Coordinateur de Développement économique La Pocatière (Espace d'accélération et de croissance du Bas-Saint-Laurent)
- M. Éric Forest – Représentant de la Table intersectorielle en saines habitudes de vie du Bas-Saint-Laurent et président de COSMOSS Bas-Saint-Laurent
- M. Gilbert Marquis – Président de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

Députés

- M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
- M. Harold Lebel, député de Rimouski

Animateur

- M. Yannick Routhier

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p> <p>M^{me} Maryse Malenfant remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
Échanges entre les personnes participantes	<p>La période d'échanges débute à 14 h 20.</p>
Commentaires généraux	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie est bien accueillie, car cette dernière permettra, par l'entremise de sa démarche de consultation, de prendre en considération les commentaires et les suggestions des acteurs régionaux et locaux, tout en permettant d'actualiser le cadre institutionnel en aménagement. • Il faut se doter d'outils d'urbanisme adaptables et adaptés selon les milieux. • Il est important de faire confiance aux régions et à l'expérience des milieux pour assurer l'occupation du territoire. • La Stratégie doit se traduire par des actions concrètes.
• Vision	<p>Concernant la vision, le commentaire suivant est formulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La vision est un élément essentiel, car il s'agit d'un préalable aux travaux que les MRC réaliseront elles-mêmes dans leur schéma d'aménagement et de développement (SAD).
• Axe 1 : Gouvernance	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie doit donner suffisamment de latitude et de souplesse aux régions pour leur permettre de mettre en œuvre des solutions audacieuses et novatrices. • L'accompagnement et le soutien apporté aux élus sont nécessaires afin d'assurer leur appropriation du cadre d'aménagement. • Une plus grande cohérence est nécessaire entre les divers règlements et outils gouvernementaux en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme. • Une approche supralocale serait un bon moyen d'assurer le maintien des services et l'offre en matière d'infrastructures. • Les petites municipalités doivent être soutenues afin de favoriser le partage de ressources (financières et expertise) entre elles. • Le phénomène du « pas dans ma cour » et les processus référendaires qui s'ensuivent généralement sont de plus en plus présents. Il serait donc important de mener une réflexion en matière d'acceptabilité sociale des projets.
• Axe 2 : Croissance urbaine	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien des acquis (superficie des périmètres d'urbanisation, îlots déstructurés en zone agricole, secteurs de villégiature, etc.) dans les SAD est une forte préoccupation. • Davantage de souplesse serait nécessaire pour tenir compte des spécificités régionales, telles que la décroissance démographique et l'éloignement des grands centres, dans la mise en œuvre d'attentes concernant la planification de nouveaux secteurs. • Il est important de favoriser la protection et la mise en valeur des milieux non urbanisés, dont le territoire agricole et les milieux naturels.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation de l'autonomie des villes-centres est nécessaire. • Concentrer les activités et les services dans les pôles et les villes-centres peut entraîner la dévitalisation des municipalités périphériques.
<p>• Axe 3 : Milieux de vie</p>	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement du territoire est un facteur déterminant pour la santé de la population. Il influence directement l'alimentation et la pratique d'activités physiques des citoyens. • L'aménagement durable du territoire doit tenir compte des défis démographiques auxquels sont ou seront confrontés certains territoires. Il est important d'intégrer la préoccupation du vieillissement de la population dans la Stratégie, notamment afin d'assurer le maintien des services de proximité et l'aménagement conséquent des milieux de vie. • La Stratégie devrait assurer un déploiement planifié et équitable du logement social sur tout le territoire ainsi que l'accès à des modes de déplacement accessibles et durables pour tous. • Il est important d'être sensible aux difficultés des petits milieux afin de les soutenir dans la mise en place de services de proximité. • La Stratégie devrait inclure les services de santé et d'éducation dans la définition de ce qu'est un service de proximité, car ceux-ci représentent les principaux services favorisant l'occupation du territoire, notamment dans les petites municipalités. • La Stratégie doit favoriser l'apport intersectoriel en matière de santé et la nécessité de l'évaluation d'impact des décisions sur la santé de la population, particulièrement pour les petites municipalités rurales. • Les transports collectifs et actifs, de même que la présence de services de proximité dans tous les milieux, doivent être favorisés afin de réduire l'utilisation de l'automobile. • Les risques concernant l'érosion côtière doivent être pris en considération dans la planification du territoire afin d'empêcher le développement des secteurs à risques. • La gestion intégrée de l'eau par bassin versant doit être favorisée afin d'améliorer la résilience face aux événements climatiques. • Afin de conserver la biodiversité et de favoriser la reconnaissance des milieux naturels à grande valeur écologique, une plus grande souplesse dans les interventions visant leur protection est nécessaire. • Afin de regrouper la localisation des commerces en milieu rural et de rendre les noyaux villageois plus dynamiques, il serait important d'encourager l'utilisation du programme particulier en urbanisme.
<p>• Axe 4 : Ruralité</p>	<p>Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une diversification de l'économie et une gouvernance de proximité arrimées à la volonté et à la capacité d'agir du milieu permettront l'éclosion d'un nouveau modèle de ruralité. • Il faut assurer une multifonctionnalité des milieux ruraux dans une perspective de dynamisation de l'occupation du territoire rural et de revitalisation socioéconomique et culturelle de nos communautés. • Il est nécessaire de faire la promotion du mode de vie rural pour que la population ne soit pas seulement concentrée dans les grands pôles urbains. • Il est important d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et touristiques. • La protection du territoire agricole et la primauté des activités agricoles en zone agricole doivent être confirmées de manière à contribuer à l'augmentation de l'autonomie alimentaire. • La réalisation des plans de développement de la zone agricole doit être encouragée, car les activités agricoles contribuent à dynamiser les territoires. La présence d'usages compatibles avec l'agriculture devrait être davantage permise en zone agricole. • Les pouvoirs municipaux en territoire public doivent être revus, car, dans certains cas, la présence d'usages sur ces portions de territoire engendre des coûts pour les municipalités.

Sujets	Résumé des propos
<p>• Axe 5 : Finances et fiscalité</p>	<p>Concernant l’Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles mesures en matière de fiscalité doivent être mises en place afin de permettre aux municipalités d’aller chercher des revenus leur permettant de favoriser des initiatives de communautés durables. • Les outils financiers et fiscaux mis à la disposition des municipalités doivent être conçus en tenant compte des capacités limitées des petites organisations municipales à les administrer. • Les choix en matière d’aménagement du territoire ne doivent pas reposer uniquement sur les coûts financiers qu’ils génèrent. Ces choix doivent également tenir compte des impacts sociaux, tels que la qualité et le mode de vie, qui ont une valeur inestimable.
<p>Prochaines étapes</p>	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Les participants aux laboratoires d’innovation publique ont été rencontrés de nouveau au cours de l’été. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août.</p> <p>Une consultation publique a lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l’automne, en vue d’une publication au printemps 2022.</p>
<p>Fin de la rencontre</p>	<p>La rencontre se termine à 15 h 45 avec un mot de clôture de M. François Jacques.</p>

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu’au 17 septembre 2021.